RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l’économie, des finances
et de la souveraineté énergétique,
industrielle et numérique

Décision du 15 octobre 2026

portant nomination du référent déontologie, alerte et laïcité du Secrétariat général des ministères économiques et financiers

NOR : ECOP2626627S

La Secrétaire générale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 modifié relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 modifié relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique ;

Vu l’arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l’arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat,

Décide :

Article 1er

Madame Elodie VINAYATAPOULLÉ directrice des services de greffe judiciaires, chargée de projets RH au sein du bureau des ressources humaines du Secrétariat général des ministères économiques et financiers, est nommée référente déontologie, alerte et laïcité du Secrétariat général pour une durée de trois ans.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 15 octobre 2026,

La Secrétaire générale,
Aurélie LAPIDUS